



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 4690

Texte de la question

M. Maurice Giro appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la nécessité de prendre en compte la spécificité des personnes de moins de 60 ans atteintes de la maladie d'Alzheimer. Très souvent aujourd'hui, les familles des malades et leurs associations font valoir dans de nombreuses situations leur souffrance, leur isolement et la difficulté d'obtenir une prise en charge. Elles se trouvent confrontées à des problèmes liés au défaut de structures d'hospitalisation complète spécialisées dans l'accueil des malades d'Alzheimer, à la perte d'emploi et de revenus, aux responsabilités familiales et professionnelles, à l'épuisement du conjoint aidant, à la perturbation de la vie familiale. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre afin de soulager ces familles en grand désarroi.

Texte de la réponse

Le rapport de M. le professeur Girard, publié en 2000, proposait des pistes d'action à ce problème de santé publique que constitue la maladie d'Alzheimer. Cette maladie touche environ 400 000 personnes par an. A ces aspects épidémiologiques, il faut ajouter les particularités cliniques de ces démences qui altèrent les capacités cognitives, provoquant des troubles du comportement et une perte d'autonomie. Les conséquences de cette maladie sont éprouvantes pour les malades et leur entourage. Ce constat a motivé l'élaboration d'un programme d'actions destiné aux personnes souffrant de maladie d'Alzheimer et maladies apparentées, présenté le 11 octobre 2001 et précisé dans la circulaire n° 2002-222 du 16 avril 2002. Le comité de suivi de ce programme a été constitué et s'est réuni en vue de planifier la mise en oeuvre des différentes actions. Trois groupes de travail chargés de la recherche, de la formation et de la réflexion éthique ont également été désignés. Le comité scientifique chargé d'adapter la grille d'évaluation de la dépendance « AGGIR » a commencé ses travaux. Concernant la création et le renforcement des consultations mémoire, les agences régionales d'hospitalisation ont reçu en décembre 2001 une quote-part de l'enveloppe de 6,1 millions d'euros au prorata du nombre de personnes âgées dans leur région. Les centres de ressource et de recherche sont en cours de labellisation. Pour développer les accueils de jour et les hébergements temporaires, une enveloppe d'un montant de 12,1 millions d'euros a été notifiée en début de campagne budgétaire 2002. Dans le domaine de la recherche, la direction générale de la santé soutient financièrement un projet de l'INSERM portant sur l'impact du dépistage et du diagnostic précoce dans les détériorations cognitives. Les études concernant la réalisation d'outils de diagnostic adaptés à la pratique de ville pour les médecins généralistes, l'élaboration d'un projet pédagogique et d'un module d'éducation à la santé et de prévention des complications dans les troubles démentiels et la réalisation d'outils de formation viennent de débiter.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Giro](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4690

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 2002, page 3562

Réponse publiée le : 18 novembre 2002, page 4347